Année académique 2025 - 2026 Département Arts, Business et Communication

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Espagnol III			
Ancien Code	ECTO3B35CLE	Caractère	Optionnel
Nouveau Code	COTO3350		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées des **responsables** et des intervenants dans l'UE	**Mathilde CUVELIER** (mathilde.cuvelier@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette unité d'enseignement est de préparer l'étudiant(e) à son insertion professionnelle en espagnol. Cette
unité s'inscrit dans le prolongement de l'UE espagnol de bloc 2. La langue espagnole continue a être développée à l'écrit et à l'oral. L'étudiant(e) approfondit ses compétences linguistiques dans les domaines touristiques, hoteliers et culinaires.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
- 2.1 Accueillir et informer les clients, les partenaires et les prestataires
- 2.2 Défendre des dossiers, des projets, des produits, traiter les objections, conseiller la clientèle, négocier avec les différentes parties prenantes
- 2.3 Présenter ou promouvoir l'information, les documents, les produits sélectionnés, tant à l'écrit qu'à l'oral, de manière rigoureuse et ciblée avec les moyens adéquats
- 2.6 Pratiquer l'écoute et l'empathie, s'ouvrir aux autres cultures en tenant compte des traditions

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable lors d'exercices et/ou d'examens de :

- Communiquer en espagnol de manière fluide et correcte dans des dialogues professionnels mais aussi de la vie quotidienne

- Communiquer dans le contexte professionnel tant avec des collègues que des clients dans les contextes d'accueil, de réservation, d'information, de gestion de plainte, etc.
- Identifier le vocabulaire adéquat au domaine d'études et appliquer les principes grammaticaux usuels
- Comprendre, traduire, rapporter, décrire et expliquer différents contenus relatifs à la vie quotidienne, touristique et dans le domaine hôtelier ainsi que réagir et donner son opinion sur ces contenus.
- Entretenir une démarche d'apprentissage autonome
- Maitriser les notions culturelles des pays hispanophones ainsi que comprendre les secteurs hoteliers et touristiques dans ces pays.

- Préparer un dossier de candidature

- Passer un entretien d'embauche en espagnol
-...

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO3B35CLEA Monde du travail ESP III 6 h / 2 C (opt.)

Contenu

- Exercices des 4 compétences linguistiques: compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression écrite et expression orale

-étude des éléments grammaticaux et syntaxiques permettant d'atteindre les niveau requis et d'effectuer différentes tâches communicationnelles
- étude du vocabulaire (quotidien et des domaines touristique et hotelier)
- étude de la culture des pays hispanophones

- études de thèmes liés au monde du travail et aux secteurs hôtelier et touristique

- Approche du monde professionnel et de ses enjeux

-...

Démarches d'apprentissage

- Cours en immersion

- Alternance d’explications théoriques et d’exercices d’application

- Travail des 4 compétences langagières : audition, lecture, expressions orale et écrite
- Jeux de rôles – mises en situation

- Présentations orales

- Travail en groupe et travail en autonomie

- Participation active en classe
- Prise de notes du vocabulaire au soin de l'étudiant

-Eventuellement, activité pédagogique obligatoire

Dispositifs d'aide à la réussite

- Suivi d'exercices individuels d'application (écrits et oraux)

- Tests formatifs

- Auto-évaluation

- Guidance personnalisée

- Séance questions/réponses

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le syllabus déposé sur ConnectED au regard de l’UE/AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directivesseront déposéssur la plateforme numérique au regard de l’AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'unité se compose comme suit:

Au Q1, un travail est à rendre à la fin du Q1 (10%), l'examen écrit représente 50% et l'examen oral 40%.

Au Q3, un travail est à rendre (10%), l'examen écrit représente 50% et l'examen oral 40%.

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Activités pédagogiques

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique complémentaire faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée.Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.

Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Les étudiants « diplômables » en janvier

L'évaluation est réorganisable en janvier, et le contenu de l'évaluation portera sur le Q1 de l'année actuelle et les modalités d'évaluation seront les mêmes que celles ci-dessus.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	10				
Période d'évaluation	Exe + Exo	90			Trv + Exe + Exo	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

• Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

• Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).